

Compte rendu du Conseil Municipal du 5 février 2021

L'an deux mil vingt le quatre février à seize heures, le Conseil Municipal de la commune de NESPOULS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de François PATIER, Maire.

Présents : Franck BARONI, Alain LACOTTE, Tiffany MADANCOS, François PATIER, Frédérique PUJOLE, Bernard ROCHE, Monique SERRE IGOULZAN, Myrianne AUSSEL THOMAS.

Absents: Céline CAUSSE (procuration à François PATIER), Louise DEHON (procuration à François PATIER), Audrey DUMOND (procuration à Tiffany MADANCOS), Anthony LAFAILLE (procuration à Franck BARONI), Régis MARQUE (procuration à Franck BARONI), Sarah PEREZ (procuration à Monique SERRE IGOULZAN), Marie Lore SANIS (procuration à Frédérique PUJOLE).

Secrétaire de séance : Franck BARONI

Monsieur le Maire propose de retirer la délibération concernant le logiciel du cimetière SISTEC, compte tenu du nombre important de procurations. Cette délibération sera présentée au prochain conseil afin de donner une information suffisante à l'ensemble des élus.

I. Délibération

1) Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement 2021 avant le vote du budget primitif.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- Autorise M le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans les limites prévues dans le tableau ci-dessus :

Chapitre budgétaire	BP 2020	Crédits nouveaux 2021 (25% du prévu 2020)
Chap 21 : immobilisations corporelles	141 636 €	35 409.00 €
Chap 23 : Immobilisation en cours	249 545.00€	62 386.25 €

Levée de la séance à 16h15.